

995 **M. ROBERT HAJALY :**

Yes. Beside which, it gives the devopers a steady income. Once you have a school there, they are not going to go bankrupt on you. Like a store might.

1000 **LA PRÉSIDENTE :**

OK. Thank you.

1005 **M. ROBERT HAJALY :**

Is that it?

LA PRÉSIDENTE :

1010 Yes. Thank you.

M. ROBERT HAJALY :

You're welcome.

1015

Mme DANIELLE LANDRY, commissaire :

Thank you.

1020 **LA PRÉSIDENTE :**

Héritage Montréal, madame Mary Leslie et monsieur Dinu Bumbaru. On va vous demander de vous tirer une bûche supplémentaire.

1025 **M. DINU BUMBARU :**

Oui, c'est ça.

1030 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous pouvez, madame Mary, vous mettre en côte à côte, comme vous voulez. Monsieur Bumbaru, nous vous écoutons.

1035 **M. DINU BUMBARU :**

1040 Merci, Madame la présidente. Madame, Monsieur les commissaires, on vous a transmis une note pour consigner certaines des idées qu'on voudrait partager avec vous. D'abord, merci du travail qui se fait ici et on a pris le temps d'examiner les documents, sans doute très enrichissants, mais également les notes de consultations précédentes, le PPU des grands jardins, par exemple, certaines des constructions qui se sont faites autour, sur lesquelles on a apporté un commentaire, mais également les documents plus anciens.

1045 Parce que vous savez, c'est un site qui fait l'objet de discussions, consultations, depuis au moins dix-sept ans, notamment dans le cadre des travaux de la commission présidée par feu Roy Heenan qui a donné des orientations sur l'avenir des propriétés du CUSM à l'époque, excédentaires.

1050 C'est un ensemble qui fait l'objet aussi de reconnaissance pour son intérêt patrimonial même si évidemment on peut toujours dire que c'est moins important que la Basilique Notre-Dame ou d'autre chose, mais quant à nous, c'est un élément important.

1055 Alors on l'a analysé à la lumière des critères qu'on s'est donnés par la voix de notre assemblée générale, cinq principes d'évaluation des projets : la pertinence, la recevabilité, le patrimoine et l'urbanité, leur prise en compte, l'exemplarité du processus, l'innovation et le potentiel.

1060 C'est toujours intéressant avec des projets comme ça, c'est que ça a un potentiel de générer un modèle qui peut amener d'autres solutions ailleurs, puis on sait que c'est un cas particulièrement important pour l'avenir du domaine institutionnel patrimonial. D'ailleurs, on a inclus certaines recommandations là-dessus.

1065 Une préoccupation pour la durabilité qui n'est pas en termes de toit vert et de support à vélo comme c'est trop souvent le cas mais vraiment de contribution au patrimoine qu'on va léguer dans 25 ans à la prochaine génération. Est-ce que ça va être une hypothèque ou ça va être un bienfait pour la Ville? C'est un principe qui nous vient de McGill College juste à côté ici qui, à l'époque, a pu être critiqué comme étant un geste d'immobilisme mais qui aujourd'hui a créé un patrimoine que personne ne voudrait voir perdre. Alors c'est un principe, pour nous, la durabilité. C'est tourné vers l'avenir, ce n'est pas juste sur des critères un petit peu numériques.

1070 Alors nous avons examiné le projet à l'intérieur de notre travail. Madame Leslie qui m'accompagne est membre de notre conseil et également de notre comité patrimoine aménagement. Elle a participé à certaines des rencontres que l'Arrondissement de Ville-Marie ainsi que les professionnels du projet ont demandé à avoir avec nous pour nous expliquer un peu la démarche. On comprend que c'est une démarche – on le dit en toute transparence ici – ça a été cordial, puis ça ne nous a pas privés de notre capacité de développer notre propre point de vue.

1080 Sur la pertinence et la recevabilité, bien quant à nous, c'est extrêmement pertinent, voire c'est urgent qu'on ait un projet pour un usage, à la limite transitoire ou partiel, pour que cet endroit-là ne devienne pas une hypothèque urbaine comme il y en a de trop nombreuses à Montréal. On voit sur Saint-Denis, les Sourdes-Muettes, l'ancienne Santé publique qui est maintenant attaqué par les graffitistes. La coupole est couverte. C'est donc dire à quel point des bâtiments aussi emblématiques que ceux-ci dans la trame sociale et mémorielle des quartiers et de la métropole peuvent facilement tomber en déshérence et c'est une préoccupation qu'on a.

1085 Donc pertinent d'avoir une démarche.

1090 Ce qu'on trouve moins recevable, c'est les modalités qui sont proposées : hauteur. Est-ce qu'on a besoin de 120 mètres? Est-ce que c'est d'intérêt public ça ou si c'est simplement les risques du promoteur qui sont assumés par le zonage? C'est une préoccupation qu'on a. Démolition également et c'est dans ce sens-là qu'on a abordé un peu la contribution de ce soir sur le principe que, pour nous, c'est un actif collectif et le gouvernement peut avoir choisi de le liquider, d'en disposer d'une manière plus polie, mais s'il y a des paramètres déjà un peu hors norme par rapport à l'environnement pour cet endroit-là, c'est parce que c'était un hôpital. D'ailleurs, ça a été confirmé à la période des questions en disant bien les paramètres urbanistiques étaient basés sur le maintien d'une vocation publique. Donc pour nous, quel intérêt servent ces modalités? Ce n'est pas évident que l'intérêt public est servi de ce côté-là. Donc, première, pertinence et recevabilité.

1100 Au niveau du patrimoine et de l'urbanité, la prise en compte, bien pour nous, c'est une démolition totale à Montréal à quelque pourcentage près. Toute la propriété qui est sur le territoire de la Ville de Montréal est absolument démolie, à part un coin de l'aile F qui est sauvé par l'intervention de la Ville de Westmount. Alors il faut arrêter de prétendre qu'il y a un travail de conservation. C'est un peu *misleading* pour certains diraient que dans le projet de règlement qui accompagne la consultation, on ait un chapitre Conservation de bâtiment, puis ça porte essentiellement sur un bâtiment qui n'est pas à Montréal. Alors ça, c'est un peu malheureux.

1110 Quant à nous, c'est comme si l'énoncé d'intérêt patrimonial qui est daté du 4 novembre a servi simplement à cocher une case dans une liste d'obligations plutôt que d'être un élément qui est intégré à la démarche.

1115 Or, si on lit les recommandations du groupe expert sur la disposition des bâtiments excédentaires du CHUM et du CUSM, c'est indiqué d'une manière très transparente, très compréhensible – même nous autres, on l'a compris, c'est un document spécialisé mais on l'a compris – disant que ce sont des actifs qui ont une dimension patrimoniale qui mérite d'être prise en compte en amont. Alors qui n'a pas tenu son bout là-dedans? On se demande vraiment.

1120 Alors l'identité du site. Parce qu'on a affaire à des concentrations de bâti qui résultent d'un projet, le *Western Hospital*, qui a une longue histoire. On remonte, c'est un maire de Montréal qui a fait acheter les terrains pour développer cette installation. Eh bien, l'identité n'est pas du tout perpétuée. Ce n'est certainement pas un bâtiment qui donne sur René-Lévesque –
Dorchester, pardonnez-moi, dans ce coin-là – qui peut perpétuer une présence identifiable d'un ancien hôpital qui a beaucoup servi les Montréalais et pour lequel on devrait avoir beaucoup de reconnaissance.

1125 Par ailleurs, au niveau de l'urbanité, bien il y a cette question de mixité qui nous semble très juste, très pertinente comme stratégie. On considère qu'il y a un grand terrain? Il peut y avoir beaucoup de choses qui se font sur ce terrain-là, si on répartit les choses. Donc la question des hauteurs, on peut la distinguer de la validité d'un modèle mixte qui est proposé car il y a un problème d'échelle. Nous, la densification, ça ne veut pas dire nécessairement, je ne sais pas,
1130 l'intersection Union et Président-Kennedy, ce n'est pas notre modèle de densité à échelle humaine ça. Non plus que les abords qui ont été réalisés dans les années 70 autour du métro Guy.

1135 Alors il devrait y avoir un moyen d'inventer ça un peu différemment. Comme on vous dit, le terrain est assez vaste pour commettre de la densité qui répond à certains objectifs, tout en maintenant une échelle et une identité de l'ensemble dont on peut dire qui est le successeur du *Children's*.

1140 Au niveau du processus, c'est formidable que ça passe par l'Office. On sait qu'il y a d'autres dossiers complexes qui ont évité cette piste salutaire. Par contre, ce qu'on a déjà soulevé, c'est toute la question du suivi. Et là, on s'interroge beaucoup quel va être le cadre de suivi quand on voit que beaucoup de joueurs n'ont pas été consultés. Le Conseil du patrimoine n'est pas dans le coup. Or, il y a un enjeu patrimonial connu depuis des années. Ce n'est pas parce qu'il n'a pas de statut que ce n'est pas intéressant.

1145

1150 La Ville de Westmount, c'est en lisant le journal qu'on apprend leur position dans ce dossier-là alors que c'est clairement un site de voisinage. Vous savez, le vivre-ensemble, c'est aussi s'occuper du territoire ensemble. Et peut-être qu'une ligne dans le milieu de la rue Atwater ne devrait pas être une frontière comme on a voulu en voir tomber en Europe. Et là, on a apprécié les propos du maire Trent mais c'est un geste volontaire alors que ça aurait pu être une démarche intégrée, éclairante pour tout le monde.

LA PRÉSIDENTE :

1155 Deux, trois minutes.

M. DINU BUMBARU :

1160 Exactement, c'est ce que... Je vais terminer. La qualité d'innovation, c'est un peu dans la mixité. On sait qu'il y a des pistes nouvelles sur l'intégration de logements sociaux en hauteur. Donc ça pourrait être une formule intéressante. Est-ce que ça devrait aller jusqu'à l'intégration d'une école? Nous, on se promène en ville puis on se rend compte que sur de la Montagne, il y a des propriétés de la CSDM qui, apparemment, ils ne savent pas trop quoi faire avec. Peut-être que ce serait bien de mettre l'école dans un bâtiment scolaire, le revitaliser avec un petit peu plus
1165 proche du cœur des populations que juste à côté d'où il y a déjà des écoles. Enfin, c'est des questions qui nous semblent intéressantes à poser.

1170 Et pour ce qui est de la durabilité à long terme, on n'est pas sûr compte tenu de... Si on est rendu très rapidement à laisser tomber les garde-fous patrimoniaux dans un dossier comme ça du côté de l'arrondissement, on se demande quelle va être la suite.

1175 C'est un dossier important qui mériterait un mécanisme de suivi important. On propose qu'il soit avec la Ville de Montréal, pas juste l'arrondissement, ce n'est pas juste de la gestion courante, c'est un site stratégique et c'est un site transfrontalier, si on peut dire, le Conseil du patrimoine, la Ville de Westmount.

1180 On propose également que l'aile D soit maintenue et que ce soit dans le règlement finalement, qu'on retravaille. Vous savez, l'argument de l'amiante, c'est bien intéressant mais on comprend tout ça et c'est plein d'amiante en ville, il faut enlever ça. Par contre, avant de démolir un bâtiment, il faut le désamianter. Donc il y a un moment où il est parfaitement libre d'amiante. Pourquoi est-ce qu'on n'arrête pas la démolition à ce moment-là pour faire de la rénovation? Ça ferait un très bel hôtel art déco en passant. À New York, c'est la furie là-bas.

1185 Sur la question de la volumétrie, on n'est pas convaincu d'un 120 mètres pour réaliser un projet heureux et qui rende la Ville heureuse. Les coulées vertes vers le CCA devraient être amplifiées également d'une coulée verte vers le marché Atwater, donc des grands gestes comme la Ville en entreprend pour la rue Peel, la promenade urbaine. Finalement, il y a tout un réseau et cet endroit, il ne faut pas le négliger parce qu'il y a une séquence d'espace public qui ne s'arrête pas à René-Lévesque, qui va aller plus loin que ça.

1190 Et, en dernier lieu, eh bien pour nous, il y a également un précédent sur l'avenir du domaine institutionnel à Montréal. Comme je vous ai dit, la Miséricorde au coin de Saint-Hubert et René-Lévesque est vacante. On a les Sourdes-Muettes sur Saint-Denis. Il y en a combien? Le maire Coderre et l'administration ont posé un geste formidable avec le dossier du Couvent des religieuses de l'Hôtel-Dieu mais c'est un cas exceptionnel. Il faudrait une stratégie d'ensemble puis on pense que ce dossier ne devrait pas faire l'économie d'une recommandation là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

1200 Je vous remercie. Restez avec nous. Une précision sur le Conseil du patrimoine, le non-avis du Conseil du patrimoine. C'est effectivement lié au fait qu'il n'y a pas de statut. Je ne suis pas en train de dire que le bâtiment n'a pas d'intérêt, mais simplement, le Conseil du patrimoine est interpellé lorsqu'il y a un statut, ce qui n'est pas le cas dans le cas du bâtiment. C'est parce que vous sous-entendiez, vous questionnez dans votre mémoire le pourquoi du non... Que le Conseil du patrimoine n'avait pas été sollicité. C'est ça la raison purement technique. Mais il n'y a
1205 aucun jugement...

M. DINU BUMBARU :

1210 Non, je comprends, mais nous on pense que l'urbanisme devrait aller au-delà du formulaire. Il devrait y avoir une intelligence du territoire qui commande ce genre de consultation.

LA PRÉSIDENTE :

1215 C'est pour ça qu'on compte sur votre mémoire pour faire ça.

M. DINU BUMBARU :

1220 Oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

1225 Restez encore avec nous. Vous suggérez d'explorer des opportunités « *des opportunités d'intégration et de mise en valeur supplémentaires en lien avec le rayonnement du Square Cabot et des deux parcs adjacents.* » Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur ces opportunités d'intégration?

M. DINU BUMBARU :

1230 Bien, écoutez, déjà l'aile D, l'aile de 1931, c'est une très belle aile qui intègre, qui encadre le Square Cabot. On a l'impression que le Square Cabot, c'est juste un espace qui est un parvis nord-sud, alors que dans le fond, vous savez...

LA PRÉSIDENTE :

1235 L'aile D constitue un écrin.

M. DINU BUMBARU :

1240 Constitue l'encadrement, la pièce urbaine dont parlent les artistes, les architectes. Il est
composé de quatre côtés. Il y en a un qui a été passablement amoché par négligence, c'est le
côté de l'ancien Forum au nord. Donc on n'est pas pour répéter une solution puis fort
heureusement, les architectes de talent qui ont été engagés sur ce dossier-là, donc on a bien
confiance, mais quant à nous, cette aile-là, elle nous semble parfaitement conservable.

1245

LA PRÉSIDENTE :

Et l'aile D, si on comprend bien votre propos, on doit la conserver, la mettre aux normes
évidemment, enlever l'amiante...

1250

M. DINU BUMBARU :

Absolument.

1255

LA PRÉSIDENTE :

... mais sans construire par-dessus. On garde la volumétrie.

M. DINU BUMBARU :

1260

Il y a du recul qui peut se faire. Quand on regarde la profondeur du site, on se rend
compte qu'entre René-Lévesque et Tupper, à cause de la configuration, il y a quand même un
espace qui est assez généreux qui existe. Est-ce qu'il y a moyen d'intégrer là un pôle de
hauteur? Regardez ce qui a été fait avec la charrette de 2008 qui était organisée conjointement
par le Centre canadien d'architecture et l'arrondissement de Ville-Marie.

1265

1270

Il y avait des solutions en hauteur qui étaient proposées, puis il y avait des solutions quand même qui étaient audacieuses mais qui travaillaient à partir des parties intéressantes de ce complexe hospitalier. Ce n'est pas une demande de traiter l'hôpital comme un artéfact précieux mais au moins des éléments significatifs.

LA PRÉSIDENTE :

1275

Juste pour l'aile D – et loin de moi l'idée de partir un débat d'expert – mais on a au dossier de documentation des études qui confirment au niveau structure qu'il serait difficile de construire par-dessus. Donc votre proposition, vous, c'est plutôt de dire...

M. DINU BUMBARU :

1280

En arrière.

LA PRÉSIDENTE :

1285

... on construit plus haut à côté en arrière.

M. DINU BUMBARU :

Exactement, voilà, c'est ça.

1290

LA PRÉSIDENTE :

Mais on garde la volumétrie d'origine une fois qu'on l'a déshabillée de son amiante et de tout.

1295 **M. DINU BUMBARU :**

Oui, purgée de son amiante, c'est ça. C'est des conditions de sécurité parce qu'il ne faut pas que ça se retrouve chez les voisins, on s'entend.

1300 **LA PRÉSIDENTE :**

On comprend bien. Oui, monsieur Vieira?

1305 **M. ARLINDO VIEIRA, commissaire :**

Est-ce qu'à cette condition, le projet deviendrait acceptable pour vous?

M. DINU BUMBARU :

1310 Bien, si le projet c'est 120 mètres, nous on a besoin d'être convaincus que c'est nécessaire au nom de l'intérêt public, vous savez. Vous comprenez que la question du 120 mètres, on la comprend du point de vue du développement du projet, du point de vue du promoteur. On n'est pas au courant des argents qui ont été investis dans cette acquisition. On comprend que le gouvernement du Québec n'émettait pas de condition à la vente. Mais si on
1315 demande 120 mètres, vous savez, 120 mètres, c'est quand même important comme hauteur et on a du mal à...

Surtout quand on voit l'argent que la Ville de Montréal investit, avec l'appui de la Table de concertation du Mont-Royal, dans le belvédère au coin de Cedar et Côte-des-Neiges, puis qu'on
1320 voit, grâce aux travaux du promoteur puis de ses évaluations, il faut quand même lui rendre honneur, parce que dans leur sommaire décisionnel, c'est assez liminaire sinon – c'est trois mots – on voit que cette vue-là qui va nous coûter cher comme Montréalais va être affectée par ces tours-là qui percent l'horizon. Alors peut-être qu'on se dit il y a peut-être un problème de pertinence dans cette autorisation de changement sur le régime des hauteurs.

1325

LA PRÉSIDENTE :

Dans l'environnement immédiat, pour faire du pouce avec la question qu précède...

1330 **M. DINU BUMBARU :**

C'est mieux du pouce que du pied, c'est douze fois moins haut.

LA PRÉSIDENTE :

1335

Tout à fait. On a un environnement immédiat qui est plutôt à 45 mètres d'étages. Quand vous dites on devrait rabaisser le 120 mètres qu'on trouve un peu haut, est-ce que vous êtes plus proche du 45 mètres ou vous êtes...

1340 **M. DINU BUMBARU :**

Écoutez, il y a une certaine marge. Regardez ce qui s'est fait au Séville, on n'est pas dans le 45 mètres, mais on a travaillé une modulation, on n'a pas souhaité à Héritage Montréal faire un exercice détaillé de design...

1345

LA PRÉSIDENTE :

Non, je comprends.

1350 **M. DINU BUMBARU :**

... mais d'introduire des conditions et des exigences qui sont au niveau du sens que ça apporte. Parce que vous savez, 120 mètres, c'est un chiffre comme ça. Ça peut être microscopique à Dubaï et puis ici, ça a l'air géant.

1355

LA PRÉSIDENTE :

Tout à fait.

1360 **M. DINU BUMBARU :**

Mais nous, on pense qu'on n'est pas à côté de la Place Ville-Marie. On est en bordure d'un quartier qui certainement a des pôles de densité...

1365 **LA PRÉSIDENTE :**

Qui est densité de 45 mètres.

1370 **M. DINU BUMBARU :**

Bien qui est plus ça. Alors peut-être que déjà, avec ce qui est permis, c'est quoi le zonage, c'est 60, il y a du 80 mètres aussi dans ces choses-là. Il y a peut-être des marges qui peuvent être définies. On comprend que les paliers du Plan d'urbanisme sont des paliers qui sautent d'une manière abstraite. Bien nous, on s'intéresse au Montréal concret, Montréal réel, celui qu'on voit. On n'est pas dans un règlement d'urbanisme quand on se promène dans la rue.

1375 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, justement, et puis là, je ne veux pas entrer non plus dans un autre débat d'expert, on parle d'un cos de 9.

1380 **M. DINU BUMBARU :**

Décidément, ça pourrait être le thème de la soirée.

1385

LA PRÉSIDENTE :

1390 On parle d'un cos de 9 qui permettrait donc une volumétrie X qui égale à une densité de 9 et maintenant, toutes les modulations possibles pour dégager au sol, donc la hauteur aussi. Mais c'était simplement pour avoir votre impression par rapport aux 120 mètres demandés.

M. DINU BUMBARU :

1395 Je vous donne une illustration de ce choix qu'on fait pour le Montréal réel. Le Plan d'urbanisme de Montréal qu'on doit à l'administration de Jean Doré, maire de Montréal, est réputé dans plusieurs villes du monde et a servi de modèle parce qu'il était basé, non pas sur des chiffres mais sur la forme urbaine. Et on pense que peut-être il y a du travail à faire pour poursuivre le raffinement. Mais d'autoriser d'emblée des chiffres, des sauts aussi importants que ça, sans qu'on ait une approche...

1400 Puis ce n'est pas que ce n'est pas un projet intéressant, il y a beaucoup de talent là-dedans, mais nous, on pense qu'il faut mettre une équation qui s'appelle le mont Royal, les liens, la promenabilité, tout ça. Puis présentement, on n'a pas l'impression que certains services ont rendu service à la population. En examinant uniquement les chiffres, on oublie que les gens ne se promènent pas dedans, ils se promènent dans la vraie ville.

1405

LA PRÉSIDENTE :

Exact.

1410

M. DINU BUMBARU :

Et le Square a bénéficié des investissements en fonction d'une échelle de ce qui l'entoure. Si on est pour l'écraser, aussi bien jeter l'argent par la fenêtre.

1415

LA PRÉSIDENTE :

Exact. C'est clair. D'autres questions?

1420 **M. ARLINDO VIEIRA, commissaire :**

Oui, oui, c'est un peu là-dedans mais la question, c'était... Vous parlez souvent d'intégration harmonieuse au cadre urbain, vous en avez parlé un petit peu. Mais est-ce que vous pouvez expliciter un peu plus de quel cadre urbain exactement vous faites référence?

1425

M. DINU BUMBARU :

Bien, il y a le cadre physique, il y a les vues, les perspectives, puis vous savez, la côte Atwater est assez complexe. On va me dire : « Ah! Il y a une autoroute dans le milieu. » Mais ce n'est pas vrai que ça ne compte pas parce qu'il y a une autoroute dans le milieu parce que l'approche vers le centre-ville connaît plusieurs phases, puis depuis le marché, on aperçoit tout ce qui se passe à cet endroit-là. Alors ça, c'est un élément d'harmonie avec le lointain. Si vous vous promenez sur de Maisonneuve, vous sortez, comment on a négligé le lointain quand on a installé la tour en tôle brun chocolat au bout de Maisonneuve et Guy. Vous savez, on ne s'est pas posé des questions à l'époque, on n'avait pas de sensibilité. L'harmonie, c'était uniquement en plan, puis en chiffres. Aujourd'hui, on voit plus loin que ça.

1430

1435

Mais il y a aussi des questions, par exemple, le pourtour du Square. Alors le pourtour du Square, il y a des propositions de commerces au rez-de-chaussée, puis j'ai entendu monsieur Hajaly parler d'une manière assez directe de ce qu'il envisageait faire avec les commerces, nous, à côté de notre bureau, il y a la place de la Paix que vous connaissez peut-être en face du Monument national sur Saint-Laurent. On a installé des commerces au fond de cette place. Ils sont très difficiles à faire vivre. Vous savez, l'axe commercial dans ce coin-là, c'est Sainte-Catherine, ce n'est pas la rue Tupper. Alors il faut peut-être éviter de se donner des hypothèses. C'est une harmonie au niveau de la répartition des fonctions.

1440

1445

LA PRÉSIDENTE :

1450 On aura justement après vous monsieur Poulin de Destination centre-ville qui va nous parler de ça.

M. DINU BUMBARU :

1455 Ah! Très éclairant.

LA PRÉSIDENTE :

Ça fait que vous restez avec nous.

1460 **M. DINU BUMBARU :**

Oui, oui. *Don't move, more to come.*

LA PRÉSIDENTE :

1465 On a trente secondes de trop mais si c'est complet en réponse et en question...

M. ARLINDO VIEIRA, commissaire :

1470 Oui, ça va.

LA PRÉSIDENTE :

1475 ... on vous remercie bien, Monsieur Bumbaru.

M. DINU BUMBARU :

En tout cas, l'harmonie, ça dépasse la couleur de la brique en d'autres mots.

1480 **LA PRÉSIDENTE :**

Absolument. C'est ce qu'on avait compris.

1485 **M. DINU BUMBARU :**

Les sont souvent réduits à ça mais vous savez, 40 étages...

M. ARLINDO VIEIRA, commissaire :

1490 C'est parce que vous ne l'avez pas beaucoup explicité.

M. DINU BUMBARU :

1495 L'harmonie, oui, je sais, on aurait dû enfin peut-être citer Platon. Le rectangle d'or. Merci bien.

LA PRÉSIDENTE :

1500 Merci à vous. Restez avec nous pour monsieur Poulin que j'inviterais. Monsieur André Poulin, s'il vous plaît, de Destination centre-ville. Bonsoir, Monsieur!

M. ANDRÉ POULIN :

1505 Bonsoir!